

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 27 avril 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :

Titulaires :

M. Laurent BARGADA, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE,, M. Christian DEBLOIS, M. Guillain de France, M. Bruno DEMORY, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (34)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET
M. Sabine LAHOCHÉ donne procuration à Mme Virginie PARMENTIER
M. Joachim LÜDER donne procuration à M. Romain RIBEIRO (4)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

DEL2026-29 - Création des commissions thématiques intercommunales

Rapporteur : Franck SUPERBI

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour le Conseil communautaire de créer en son sein des commissions communautaires, dites commissions thématiques internes.

Ces commissions ont un rôle consultatif et émettent un simple avis sur les différents projets relevant de leurs compétences. Elles peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux. Il revient donc au Conseil communautaire de fixer, le cas échéant dans son règlement intérieur, les règles de fonctionnement de ces commissions. Pour mémoire, le règlement intérieur ne prévoit pas la consultation obligatoire des commissions avant chaque Conseil communautaire.

Elles sont présidées de droit par le Président de la CCLO ou par son représentant ayant la qualité de Vice-Président.

Il est précisé que les membres de ces commissions peuvent être conseillers communautaires ou conseillers municipaux. Les délégués titulaires empêchés peuvent se faire représenter par leur suppléant (conseiller communautaire ou conseiller municipal).

Il est indiqué par ailleurs que les conseillers communautaires minoritaires sont membres de droit d'une commission de leur choix, dans la limite de deux minoritaires par commission.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27/09/2021 portant derniers statuts modifiés de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, Conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL2026-22 du 02 avril 2026 installant les membres du conseil communautaire suite au renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus de l'assemblée délibérante,

Considérant que chaque commune doit être représentée au sein des commissions communautaires,

Monsieur Le Président propose la création de huit commissions thématiques intercommunales dont le pilotage sera confié aux Vice-Présidents selon la répartition suivante :

Commission	Objet
Développement durable	Stratégie forêt/préservation de la biodiversité La mobilité La prévention et réduction des déchets La protection de la ressource en eau
Urbanisme, habitat et aménagement du territoire	Suivi des documents de planification de l'intercommunalité (PLUi-H, SCoT-AEC) Les risques sur le territoire (PPRI, PPRT, ruissellement) Les outils d'aménagement (SIG, Ingénierie Droit des Sols : autorisation d'urbanisme) Habitat
Services à la population, cadre de vie et santé	Espace France Service de la collectivité Service à la personne et notamment le portage de repas Politique de la santé de la collectivité
Services techniques – Gestion du patrimoine	Suivi de la voirie, de la gestion foncière, patrimoine, bâtiments Gestion de la flotte des véhicules et du patrimoine Gestion et stratégie des déchets ménagers
Enfance, jeunesse, sport, vie associative et culture	Suivi et pilotage de la stratégie petite enfance de la collectivité Lien avec les structures enfance du territoire Référente du lien association et collectivité
Eau et assainissement	Eau Potable : suivi DSP, travaux de renouvellement de réseaux et du patrimoine Assainissement : suivi DSP, travaux de renouvellement de réseaux et du patrimoine Assainissement non-collectif : suivi des installations du territoire et notamment les mises en conformité
Développement économique, numérique et communication	Gestion et suivi des zones d'activités Accompagnement à la création / reprise / développement d'entreprises dont le volet emploi sur le territoire Stratégie de communication de la collectivité Suivi du réseau fibre optique (SMOTHD)
Finances	Suivi de la fiscalité, budgets Supervision des commissions d'appels d'offre, MAPA Pilotage financier de la collectivité

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Approuvé** la création des huit commissions désignées ci-dessus,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	38
Nombre de suffrages exprimés :	38
Pour :	38 M. Laurent BARGADA, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, M. Guillain de France, M. Bruno DEMORY, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOUCHE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Joachim LÜDER, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (38)
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	27 avril 2026

Franck SUPERBI

Président des Lisières de l'Oise

